



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 2 juin 2026 à 19h30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers, M. Jean Côté, M. Scott McDonald, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général, Jocelyne Moskaluk, directrice générale adjointe, greffière-trésorière, et des ressources humaines, et quelques citoyens.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h31.

**2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

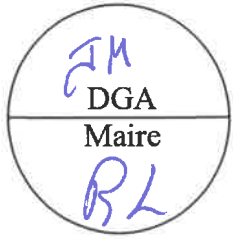
1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Réparation du camion 137**
5. **Autorisation d'achat d'équipement pour le Service des travaux publics**
6. **Formation de secourisme et d'animation en camp de jour**
7. **Période de questions du public**
8. **Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

**ET RÉSOLU D'**adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

26-06-5888



Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**

26-06-5889

#### **4. RÉPARATION DU CAMION 137**

**CONSIDÉRANT QUE** le camion 137 nécessite des réparations au système d'antigel du moteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** le camion est relativement en bon état et qu'il est avantageux de procéder à la réparation afin de prolonger sa durée de vie productive ;

**CONSIDÉRANT** le coût déterminé sur la soumission 5083393 de la compagnie Inter Outaouais Inc. ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise les réparations et le paiement des réparations du camion 137 pour un montant maximum de 20 884,37 \$ auprès de Inter Outaouais Inc.

**QUE** cette dépense soit répartie entre les postes budgétaires 02 45111 523 et 02 45210 523.

Adoptée

26-06-5890

#### **5. AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la résolution 26-05-5886 adoptée lors de la séance du 12 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a procédé à l'acquisition d'une paveuse, de conteneurs et d'outils pour l'écocentre et pour le Service des travaux publics, pour un montant total de 42 121,10\$, taxes incluses ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Jean Côté.

**ET RÉSOLU DE** mandater le directeur général à effectuer le paiement des achats selon la facture 202616655731, pour un montant de 42 121,10 \$, taxes incluses.

**QUE** la dépense au montant de 9 617,66 \$, taxes incluses, soit financée par le règlement 02-23 décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000,00 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements pour le service des Travaux publics pour l'achat de la paveuse.



**QUE** la dépense au montant de 32 503,44 \$, taxes incluses, soit financée par le surplus non-affecté.

Adoptée

26-06-5891

**6. FORMATION DE SECOURISME ET D'ANIMATION EN CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité en milieu de travail est une priorité pour la Municipalité de Pontiac, et que la formation de secourisme est essentielle pour répondre efficacement aux situations d'urgence ;

**CONSIDÉRANT QUE** les cinq (5) animatrices du camp de jour doivent suivre la formation « Urgence camp » afin d'assurer la sécurité des enfants ;

**CONSIDÉRANT QU'**elles doivent également suivre une formation pour faire l'animation des groupes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller Scott McDonald et appuyé par la conseillère Chantal Allen.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil approuve la formation « Urgence camp » pour les cinq (5) animatrices du camp de jour, pour un montant total de 869.21 \$, taxes incluses et la formation d'animateur pour un montant total de 300 \$, taxes incluses, et approuve le montant total des formations de 1 169.21 \$, taxes incluses.

**QUE** cette dépense provienne du poste budgétaire 02 70191 454.

Adoptée

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

26-06-5892

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Garry Dagenais et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

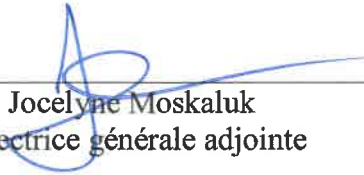
**ET RÉSOLU DE** lever la séance à 19h53 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée



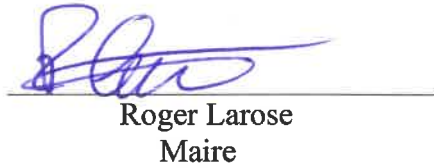
Municipalité de | Municipality of

**Pontiac**



---

Jocelyne Moskaluk  
Directrice générale adjointe



---

Roger Larose  
Maire

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*